Conseil d'administration
Décision par vote affirmatif
1 juin 2020

Décision Finale

BOD/2020/06-01 – <u>Validité des allocations maximales par pays existantes</u> : Le Conseil d'administration, conscient des perturbations causées par la pandémie de Covid-19, prolonge la validité de toutes les allocations maximales par pays existantes au titre des financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation jusqu'au premier cycle de financement de 2021, dont la date limite de dépôt des requêtes est fixée au 26 janvier 2021.